

# *l'Enseignement Public*

Un syndicat  
pour moi!

Adhérer c'est être  
plus forts ensemble



La fédération  
des métiers de l'Éducation



[www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org)

Et si nous choisissiez la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'UNSA ÉDUCATION

## Susciter l'adhésion !

**L**ecteurs du magazine de l'UNSA Éducation, vous êtes adhérents à l'un des syndicats de la Fédération. Comme des dizaines de milliers d'entre nous, vous avez fait le choix du « *Plus forts ensemble* ». Vous contribuez, par votre engagement individuel, à renforcer le syndicalisme que nous portons. Collectivement, nous avons fait le choix de nous doter d'une ambition : « *La société éducative* ». Ce projet de société, nous le portons car nous pensons que l'être humain est éduicable tout au long de la vie. L'Éducation pour tous est à la fois une voie et un moyen pour tenir la promesse d'Égalité, de Liberté et de Fraternité que porte l'idéal républicain.

Pour promouvoir ce projet nous avons fait, avec l'UNSA, le choix d'un syndicalisme réformiste et exigeant. Un syndicalisme qui ne reste pas isolé sur le seul monde des éducateurs mais qui, au contraire, se nourrit des préoccupations de tous les salariés

du public comme du privé. Nous cultivons ainsi avec notre Union, patiemment mais sûrement, notre différence. L'UNSA Éducation et ses syndicats pensent qu'être efficace au XXI<sup>e</sup> siècle, pour ceux que nous représentons comme pour notre projet, nécessite de ne pas « copier-coller » les méthodes les plus éculées des syndicats du siècle passé. Fidèles aux Lumières, nous ne serons donc pas ce qu'aurait pu être le syndicat des allumeurs de becs de gaz lorsque l'éclairage public en ville fut électrifié. Ni adeptes de *statu quo* mortifère, ni producteurs de prêt à penser, nous savons en tout cas que pour faire bouger le réel, il ne faut pas l'ignorer.

Si, comme la plupart d'entre nous, vous êtes fiers de votre engagement, fiers d'être adhérents, alors donnez de la force à notre syndicalisme : invitez vos collègues à nous contacter et à nous rejoindre.



Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure  
sur le site d'infos en temps réel : [unsa-education.org](http://unsa-education.org)



### Les faits marquants de ce numéro

# 134

- 6-7 • L'actu en bref
- 9 • L'UNSA Educ en poche
- 10 • Elections TPE
- 12-13 • Le projet éducatif territorial
- 16 • Questions à Guy Barbier, UNSA Fonction publique
- 17 • Jour de carence
- 18 • Vos droits : le congé de solidarité familiale
- 21 • 30 ans de l'IREs
- 22 • Laïcité : des valeurs au cœur !
- 23 • Égalité dans la Fonction publique
- 26-27 • Promouvoir l'enseignement au CSEE
- 29 • Culture : Entretien avec Martine Cerf sur la laïcité

#### Solidarité Laïque poursuit son action en Haïti

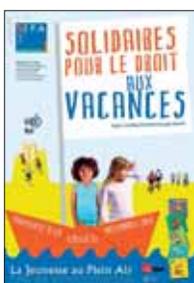


Eduqués aujourd'hui, plus libres demain

Trois ans après le terrible séisme qui a frappé Haïti, **Solidarité Laïque** agit toujours conjointement avec la société civile haïtienne pour améliorer le système public d'éducation et renforcer le dialogue social dans un contexte sociopolitique très difficile. Par exemple, en octobre 2012, en partenariat avec les autorités locales, Solidarité Laïque a distribué à près de 40000 écoliers les fournitures scolaires issues de la collecte « **Un cahier, un crayon** » organisée en 2011 en France.

[www.solidarite-laique.asso.fr](http://www.solidarite-laique.asso.fr)

#### « Solidaires pour le droit aux vacances »



En 2012, grâce à la campagne de solidarité et aux actions menées par **La Jeunesse au Plein Air** et ses partenaires, 17 000 enfants sont partis en vacances ou en classes découvertes.

Pour 2013, une opération de collecte de fonds, déléguée par le ministère de l'Éducation nationale, est organisée dans les écoles, collèges et lycées français. La JPA en appelle aussi à la générosité de chacun, afin d'amplifier son action et de permettre à encore plus d'enfants de partir en vacances.

<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr>

#### « Oui à l'ouïe, oui à la vie ! »



Lors de cette 16<sup>e</sup> édition, la campagne nationale d'information et de sensibilisation « *Journée Nationale de l'Audition* » veut interpeller plus particulièrement

les seniors pour les mettre face à leur grand paradoxe : à l'ère du Bien Vieillir, faire répéter ou répondre « *à côté de la plaque* » ne fait-il pas vieux ? Combien sont-ils à se leurrer et à souffrir en silence ?

Conserver ses capacités d'audition, par quelque moyen que ce soit, apparaît comme un nouveau principe actif du Bien Vieillir.

[www.journee-audition.org](http://www.journee-audition.org)

Directeur de la publication  
Fabrice Coquelin

Rédactrice en Chef  
Delphine Lebahan

Photos [hors Crédits ©]  
Pascal Lebrun - 06 07 14 31 79  
lebrunpascal@wanadoo.fr



UNSA ÉDUCATION  
87<sup>RS</sup>, AVENUE GEORGES GOSNAT  
94853 IVRY-SUR-SEINE CEDEX  
TEL. : 01 56 20 29 50  
FAX : 01 56 20 29 89  
[www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org)  
national@unsa-education.org

Conception - Réalisation  
Yellowstone-design.fr

Publicité  
Anat Régie  
01 43 12 38 15

Impression  
I.P.S.

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.



C.F.P.P.A.  
0713 5 06569  
Dépôt légal  
février 2013

5 800 COLLÈGES ET LYCÉES

300 000 enseignants - 3 millions d'élèves - 4 millions de parents

# PRONOTE



Le trait d'union de  
la communauté éducative

- Direction*
- Enseignants*
- CPE*
- Surveillants*
- Infirmières*
- Élèves*
- Parents...*



**INDEX-EDUCATION.COM**

Faisons avancer l'école

## Guerre au Mali

L'**UNSA Éducation** et ses syndicats tiennent à assurer Tibou Telly, Secrétaire général du Syndicat national pour l'Éducation et la culture (**SNEC**), de leur soutien le plus affirmé pour un retour à la paix civile et à une vie constitutionnelle normale. L'**UNSA Éducation** réaffirme son appui au **SNEC** dans la défense des valeurs démocratiques que nous partageons avec ce syndicat depuis de longues années.



## Égalité pour tous

Parce qu'être syndicaliste, c'est aussi défendre des valeurs ; parce que les nôtres sont des valeurs de laïcité, d'égalité, de lutte contre les discriminations et l'intolérance ; parce que nous sommes éducateurs, **nous avons choisi de soutenir le Mariage pour tous**. Face à des opposants souvent victimes d'amalgames entretenus par certaines sphères extrémistes ou religieuses, nous avons, à l'**UNSA Éducation**, manifesté nombreux le 27 janvier dernier et continuerons à apporter notre soutien à ce projet.

## « Oui » de l'UNSA Éducation à la Refondation

Il n'y a pas que dans les instances de l'Éducation nationale que la loi sur la Refondation de l'École de la République devait être présentée. Elle a également fait l'objet d'un très riche avis positif du CESE (Conseil économique, social et environnemental) et a été soumise au vote du Conseil national de la formation professionnelle. En cohérence avec notre Fédération, dans ces deux instances, notre Union a voté favorablement. Retrouvez nos 11 fiches pour réussir la Refondation : <http://goo.gl/uZiVF>

## Rythmes and blues !

« **Les rythmes pas sans les animateurs** » c'est sur ce slogan que le **SEP-UNSA** et le journal de l'animation développent une campagne de mobilisation des professionnels de l'animation socioculturelle. S'ils seront forcément concernés par la modification des horaires scolaires, personne ne semble se préoccuper de leur situation professionnelle.

## « ESPÉrance »

Avant même le vote de la loi et donc la création des **ESPÉ**, la proximité de la future formation des enseignants, qui débutera à la rentrée prochaine, impose de construire rapidement référentiels de compétences et maquettes de concours. Le nouveau DGESCO est, certes, ouvert au dialogue, mais il semble difficile que l'inspection générale change si vite ses références à la qualification des enseignants par ses connaissances disciplinaires. L'évolution la plus significative pourrait être marquée par la réalisation d'un référentiel de compétences communes à l'ensemble des professionnels de l'Éducation, dont nous ne connaissons pas le contenu. À lui seul, il porte la justification d'École supérieure du professorat et de l'Éducation et donc beaucoup d'ESPÉrance.



## Dialogue social : toute une culture !

Et si le plan d'Éducation artistique et culturelle (EAC) construisait du lien entre les différents acteurs éducatifs, en particulier, entre les ministères concernés ? C'est ce que l'on veut croire au cabinet de la ministre de la Culture qu'une délégation fédérale a rencontré. Si l'EAC a été évoquée, il a été aussi question des personnels, des rôles des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et de sujets plus vastes comme l'évolution du régime des intermittents du spectacle ou l'avenir de la loi Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet).

## Enseignement sup

L'**UNSA Éducation** était présente aux assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'impression immédiate est celle d'un bilan en demi-teinte.

Le projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) devrait être arrêté par le Conseil des ministres début mars. Il s'agira d'un texte complexe destiné à tracer le nouveau paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Pour le champ « *Université-Recherche* », l'**UNSA Éducation** avait présenté ses propositions à l'occasion des Assises de l'ESR [<http://goo.gl/4HpAH>]. Le travail sur la loi se poursuivra avec l'ensemble des syndicats concernés par la globalité du champ (post-bac et recherche).



REPORTAGES

## Le Syndicat national des personnels des établissements publics de jeunes sourds et de jeunes aveugles

**F**ondé en 1924, le Syndicat national des personnels des établissements publics de jeunes sourds et jeunes aveugles (SNJSJA-UNSA Éducation) promeut :

- l'enrichissement de la pédagogie spécifique développée dans les écoles pour les jeunes sourds et aveugles ;
- la défense de la notion d'équipe éducative ;
- l'attachement au service public, à la laïcité et au statut de fonctionnaire pour les personnels de ces établissements.

L'enseignement spécifique aux déficients sensoriels est né et s'est développé au sein de ces établissements, rattachés depuis toujours au ministère en charge des Affaires sociales en tant qu'établissements médico-sociaux d'enseignement. Des corps spécifiques de professeurs d'enseignement général (PEG) ou d'enseignement technique (PET) et un corps d'inspecteurs ont été créés au sein de ce ministère.

> Pour tout contact : <http://snjsja-unsavoila.net> • Tél : 06 07 95 18 84 • Courriel : [gnoten@injs-paris.fr](mailto:gnoten@injs-paris.fr)



Depuis 2005, la loi préconise l'accueil des handicapés au sein de l'Éducation nationale. C'est une bonne chose. Mais l'Éducation nationale n'a pas vocation à se substituer aux Instituts : pour de nombreux jeunes, la scolarisation dans une structure spécifique s'avère préférable à un moment de leur parcours scolaire (par exemple pour une meilleure socialisation grâce à la fréquentation de camarades locuteurs en langue des signes).

Le SNJSJA-UNSA Éducation syndique toutes les catégories de personnels de ces instituts, qu'ils soient administratifs, techniques, éducateurs, professeurs titulaires ou contractuels en défendant l'idée simple de personnels bien formés, stables, aux conditions de travail favorables pour accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Le SNJSJA-UNSA Éducation est largement majoritaire dans toutes les instances locales et nationales et, à ce titre, est reconnu par la tutelle comme interlocuteur incontournable.

### ÉLECTIONS CAPN INFIRMIÈRES B : LE SNIES EN CAMPAGNE

Le 19 février, les infirmières de catégorie B voteront pour renouveler leur CAPN : mutations, avancement, respect des droits, informations. Voter SNIES-UNSA Éducation, c'est voter pour défendre les droits et les intérêts des infirmières et infirmiers de l'Éducation nationale.



### Élections des délégués du personnel à la FOL 61

Le SEP-UNSA obtient, pour la première fois, le poste de titulaire. Cette nouvelle implantation conforte le SEP-UNSA et ses propositions dans le secteur de l'animation.



ALAIN BERNAT  
[alain.bernat@unsa-education.org](mailto:alain.bernat@unsa-education.org)

## Un syndicat pour moi, l'UNSA Éduc. en poche

Ce dépliant est un nouvel outil militant qui présente la Fédération et ses syndicats.

Il est destiné à proposer l'adhésion à tous les personnels des métiers de l'Éducation.

**L'UNSA Éducation : notre Fédération pour être plus forts ensemble !**



Une mesure équitable :  
le crédit d'impôt est instauré.  
Une raison de plus pour adhérer !

## La section régionale UNSA Éducation du Nord Pas-de-Calais

**D**epuis octobre 2011, l'UNSA Éducation est devenue la fédération majoritaire au Comité technique académique de l'Éducation nationale. Et cette représentativité se décline au sein de beaucoup d'autres instances (CAEN, CHSCT, CTSD...).

Nombre de Syndicats nationaux sont également majoritaires dans notre académie : SE-UNSA 1<sup>er</sup> degré, SNPDEN-UNSA, A&I-UNSA, SNPTES-UNSA, SNASEN-UNSA Éducation, SI.EN-UNSA Éducation....

Notre présence, nos actions s'étendent au-delà du seul champ de l'Éducation nationale. On note, en particulier, une forte présence dans le champ du privé avec le développement important du SNPCE. À l'issue du Congrès de l'UNSA, à Lille, en 2002, l'UNSA Éducation a initié ce que l'on nomme

désormais la « *coordination UNSA Fonction publique* » avec un but premier : permettre aux fédérations de l'UNSA Fonction publique de travailler et de construire ensemble.

Le « faire fédération », nous l'appliquons dans notre région, au regard de l'entente qui règne au sein de « l'équipe fédérale » régionale, composée des secrétaires académiques / régionaux et départementaux des syndicats nationaux.

**Tout cela laisse augurer une campagne électorale active et efficace, car nous sommes d'ores et déjà en campagne !**



OLIVIER LABBY  
SECRÉTAIRE RÉGIONAL  
DE L'UNSA ÉDUCATION  
NORD PAS-DE-CALAIS

zoom

## L'UNSA, 4<sup>ème</sup> organisation syndicale dans les TPE \*

\* Très Petites Entreprises

**I**l n'y a pas de très petites élections... C'est bien l'analyse de l'UNSA avant et après le scrutin qui s'est déroulé en décembre 2012, au sein des entreprises de moins de onze salariés. Ce sont en effet 4 600 000 électrices et électeurs qui étaient appelés aux urnes pour la première fois dans une élection spécifique !

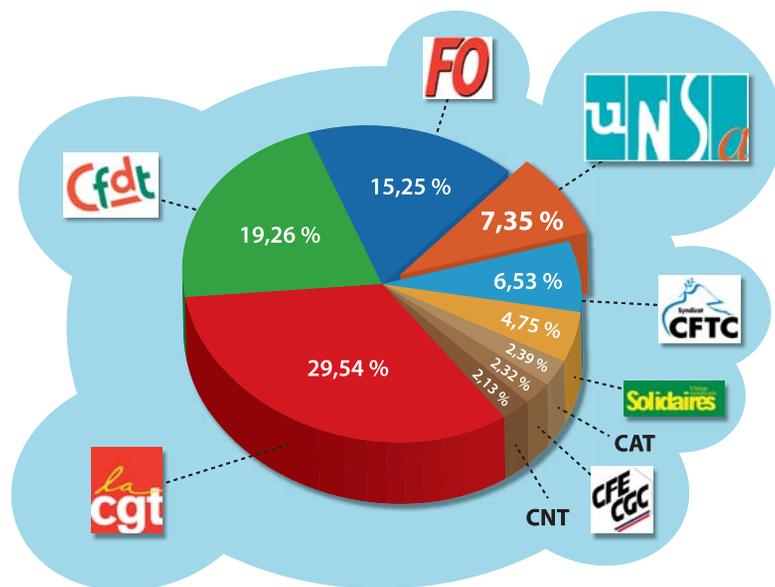
Prévues dans le cadre de la loi portant sur la représentativité syndicale de 2008, ces élections ont clairement montré l'intérêt et les attentes de ces salariés. En effet, avec 10% de votants, nous devons collectivement nous poser la question de la conquête de cet électorat. La demande existe, le bon accueil qui nous

a été réservé lors de la campagne le prouve. Mais il est évidemment nécessaire de continuer maintenant la démarche engagée, en mettant en place, à l'UNSA, des structures d'informations pérennes pour ces salariés, souvent démunis face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur TPE.

La quatrième place de l'UNSA ne peut que l'y inciter. C'est pourquoi elle a notamment décidé de maintenir son service d'information gratuite [09 69 36 69 00 au prix d'un appel local].

### LA FÉDÉRATION, SES SYNDICATS ET SES SECTIONS SE SONT INVESTIS DANS LA CAMPAGNE

L'UNSA Éducation, ses militantes et militants nationaux et locaux, ont contribué aux bons résultats de l'UNSA. Campagnes de tractage, communications sur divers supports de la Fédération et de ses syndicats, actions plus ciblées du SNPCE-UNSA Éducation (Syndicat national des personnels des communautés éducatives) et plus particulièrement du SEP-UNSA (Syndicat d'Éducation populaire) avec de nombreuses initiatives nationales et locales, documents diffusés, réunions sur le terrain... : merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué aux bons résultats de notre Union.



ALAIN BERNAT  
alain.bernat  
@unsa-education.org



FABRICE COQUELIN  
fabrice.coquelin  
@unsa-education.org



## Deux questions à Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA



**L'UNSA a approuvé l'accord interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi. Pourquoi ?**

L'UNSA ne participait pas à ces négociations car ce sont les anciennes règles de

représentativité qui s'appliquent encore. Pour autant, l'UNSA a exprimé un point de vue sur l'accord interprofessionnel. Nous le trouvons positif.

Pour l'UNSA, la priorité c'est l'emploi et cet accord peut permettre, par l'obtention de nouveaux droits et l'installation d'un compromis avec les employeurs, de le protéger.

**Les nouveaux droits sont importants :**

- l'accès à une complémentaire santé pour tous les salariés ;
- les chômeurs ont leur mutuelle et leur prévoyance payées par l'employeur pendant un an au lieu de 9 mois ;
- les chômeurs ont des droits rechargeables, c'est-à-dire qu'ils conservent leurs droits à indemnisation non consommée si, malheureusement, après la reprise d'un nouvel emploi, ils se retrouvent à nouveau au chômage.

Il y aura une négociation dans le cadre de la future convention d'assurance-chômage :

- la création d'un compte personnel pour la formation. Ce droit est attaché à la personne du salarié.

Il y aura des garanties supplémentaires pour conserver l'emploi. Parmi elles, nous soutenons :

- la création d'une mobilité volontaire sécurisée ;
- le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour le maintien dans l'emploi ;
- la taxation des CDD pour freiner la précarité ;
- l'encadrement des accords de maintien dans l'emploi : si une entreprise est en difficulté, on évite le plan social en concluant un accord qui peut geler les salaires ou modifier les horaires dans des règles très encadrées et sans licenciement ;
- les licenciements économiques sont mieux encadrés.

**Quelles conséquences ?**

La première, c'est de privilégier la défense de l'emploi si, bien sûr, ces accords sont réellement appliqués et si la loi traduit fidèlement l'esprit de l'accord. C'est aussi, suite à la Grande Conférence Sociale de juillet, un dialogue social permanent, ce qui a toujours été la position de notre Union : privilégier le compromis, la négociation, et articuler ainsi la démocratie sociale et la démocratie politique.

Enfin, nous retrouvons dans cet accord les grandes revendications ou propositions que notre Union porte depuis 2005 pour certaines, 2007 ou 2012 pour les plus récentes. Cette discussion a d'ailleurs eu lieu à notre Bureau national et c'est une position portée par toutes les organisations de l'UNSA.



Propos recueillis par  
FABRICE COQUELIN

fabrice.coquelin@unsa-education.org



## Le projet éducatif territorial

Serpent de mer éducatif aussi vieux que le débat sur les rythmes, l'articulation des différentes actions éducatives qui s'adressent aux mêmes enfants et jeunes, mais dans des temps, des structures, des pédagogies et par des acteurs différents, se réinvite dans la réflexion, à l'occasion de la Refondation de l'École.



**A**ctivités artistiques et culturelles, physiques et sportives, d'Éducation populaire et d'animation, technologiques et scientifiques... autant de supports, de propositions, de démarches révélatrices du fait que l'Éducation ne s'arrête pas à la sortie de l'École.

### De nouveaux dispositifs

Le constat n'est pas nouveau et, depuis longtemps maintenant, la réflexion pédagogique a conduit à proposer une articulation des

différentes actions éducatives. Mais les dispositifs n'ont, jusqu'à présent, jamais été à la hauteur de l'ambition. Sans l'imposer (libre administration des collectivités territoriales oblige), le projet de loi pour la Refondation de l'École fait un pas en avant, en proposant la réalisation de projets éducatifs territoriaux. Une circulaire interministérielle devrait venir en donner les définitions, contours et contenus.

Nous sommes particulièrement attentifs à la mise en œuvre de ce projet. Il fait certes partie de nos mandats ; mais nous savons que de l'idée à la réalisation, il y a un grand pas à franchir et de nombreux obstacles à contourner.

### Éducation pour tous

Le risque majeur est bien entendu de proposer une Éducation à deux vitesses, en fonction des territoires, des acteurs locaux, des publics : l'enseignement scolaire pour tous, les actions éducatives hors scolaire pour certains (les plus riches ? les plus urbains ? les plus en échec scolaire ?...). La question est certes financière, mais elle interroge, aussi, les ressources associatives des territoires et le choix des familles d'inscrire ou non leurs enfants dans des activités qui demeurent facultatives.

La seconde nécessité est celle d'articuler dans un projet global, les démarches éducatives des différents partenaires et, en particulier, de bien concevoir la place qui est faite au projet d'école ou d'établissement afin qu'il ne soit ni oublié ni hégémonique dans la construction commune.

### LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL FAIT SON ENTRÉE DANS LE CODE DE L'ÉDUCATION

Par l'article 40 du projet de loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République, l'article L. 551-1 du Code de l'Éducation est modifié et les dispositions prises dans la nouvelle écriture du premier alinéa prennent en compte, sans le rendre obligatoire, la possibilité d'élaborer un projet éducatif territorial :

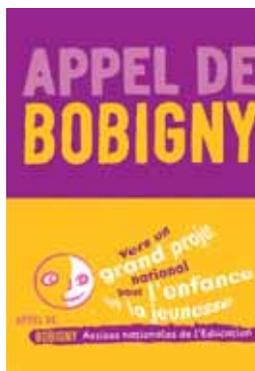
« Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'Éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État. »

### La question du pilotage

Parents (FCPE) et élus (villes éducatrices, Association des maires de France...) plaident, avec des justifications différentes, pour confier aux maires ou aux présidents de communautés de communes ou d'agglomération le pilotage de l'ensemble. Les premiers y voient la possibilité de faire valoir leurs revendications de citoyens, les seconds revendiquent la connaissance locale et le principe du « *qui paie décide !* ». Pour nous, si nous ne contestons pas le rôle et la place des élus et des services municipaux dans cette démarche, nous veillerons à ce que l'État ne soit pas dépouillé de ses missions éducatives tant dans l'École qu'en dehors. Les directeurs d'École, les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les chefs d'établissement pour la dimension scolaire, les professeurs de sports et les conseillers d'Éducation populaire et de jeunesse pour le hors scolaire, doivent garantir la cohésion du projet et la qualité des actions proposées. Un partenariat équilibré doit donc être trouvé associant les différentes composantes éducatives de l'État, les collectivités territoriales et les associations d'éducation populaire, culturelles, sportives...

### Une indispensable dimension interministérielle

Le CSE extraordinaire du 8 janvier dernier, consacré aux rythmes scolaires, n'a pas retenu les amendements proposant de définir dans le décret la notion de projet éducatifs territoriaux. A juste titre ! En effet si les précisions sont nécessaires, elles ne peuvent être faites dans un texte « Éducation nationale » qui n'engagerait aucun des autres ministères concernés. Il est indispensable que ces projets se construisent dans une dimension interministérielle, impliquant Éducation nationale, Sports, Jeunesse, Éducation populaire et Vie associative, Culture, Ville... Une circulaire est annoncée, dans ce sens, nous serons très attentifs à sa rédaction.



### CE QUE NOUS AVONS AFFIRMÉ COLLECTIVEMENT DANS L'APPEL DE BOBIGNY

L'École est une institution de la République à la base du système éducatif et du Vivre ensemble et joue un rôle irremplaçable dans l'éducation formelle. Ses missions doivent être confortées dans le cadre d'un service public amélioré. **Mais, elle ne peut pas tout faire et tout compenser.** L'Éducation et l'accès aux connaissances se jouent aussi en dehors de l'École. Il faut donc assurer la cohérence éducative entre tous les acteurs, y compris les parents, concernés par cette dynamique coéducative.

C'est pourquoi nous soutenons l'incitation au développement et la reconnaissance nationale par la loi des projets éducatifs de territoire, souples, coordonnés le plus souvent par la commune ou l'intercommunalité selon leur taille et leur capacité à mobiliser les ressources éducatives du territoire et tous les acteurs. Un fonds national de soutien et de péréquation, accompagné par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) pour les temps « périscolaires » et « extra-scolaires », doit soutenir ce développement.



DENIS ADAM

[denis.adam@unsa-education.org](mailto:denis.adam@unsa-education.org)

### Non titulaires : suivi de l'accord et difficultés de terrain

Le dossier des agents non titulaires est loin d'être clos. L'accord du 31 mars 2011 nécessite toujours un suivi dans le cadre de la Fonction publique comme sur le terrain.

**L**e 31 mars 2011 était signé un protocole d'accord, par les unions de fédérations de la Fonction publique UNSA, CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, « portant sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la Fonction publique - Accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi ». Cet accord a permis de créer le cadre d'une sécurisation de la situation pour des milliers de collègues (CDIsation, procédures d'accès à la Fonction publique), même si des difficultés subsistent sur le terrain.

L'axe 3 de l'accord - concernant l'amélioration de l'emploi et de la gestion des agents non titulaires (ANT) - fait désormais l'objet des travaux du comité

de suivi « Fonction publique », pour lequel Dominique Thoby nous représente. Les personnels contractuels sont trop souvent malmenés, et peu respectés. Le passage de CDD en CDI pour les ayants droit s'accompagne, trop souvent, de modifications des conditions de contrat (baisse de quotité horaire, baisse de rémunération). Une circulaire Fonction publique devrait prochainement encadrer le recours aux contractuels : l'UNSA a fait connaître ses exigences en attendant le toilettage des décrets qui doit intervenir d'ici juin 2013.



### Enseignement supérieur : double jeu ?

**L**a sécurisation des parcours professionnels fixée par la loi de mars 2012 se heurte au contexte de recherche d'économies. L'UNSA Éducation et ses syndicats nationaux du secteur (A&I, SNPTES, Sup'Recherche) avaient apprécié positivement la démarche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; elle avait permis une prise en compte de situations spécifiques (collègues non titulaires ayant assumé les mêmes fonctions avec des employeurs distincts pour des raisons administratives) ou encore la prise en compte du « CAS Pension » pour rendre la titula-

risation « neutre » par rapport à une transformation en CDI, compte tenu des écarts de charges. Pourtant, aujourd'hui, la situation budgétaire tendue dans certaines universités conduit les établissements à geler des emplois. Ou bien les titularisations d'ANT ne sont plus possibles, ou bien les transformations interviennent au détriment des possibilités de promotion interne pour les titulaires.

**Inacceptable pour l'UNSA Éducation !**



LUC BENTZ  
luc.bentz@unsa-education.org

# SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité qui



a permis en 2010/2011 de servir plus de 109 millions de repas et de faire face à une hausse constante du nombre d'inscrits, tout en amplifiant les actions d'insertion.

Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

**Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur 75515 Paris Cedex 15  
ou [www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)**



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.

## Questions à Guy Barbier

L'UNSA Fonction publique regroupe les fédérations UNSA de la Fonction publique. Rémunérations, politiques publiques, décentralisation : son nouveau Secrétaire général, Guy Barbier, nous répond.



**Depuis le 18 décembre dernier, tu animes l'UNSA Fonction publique. Peux-tu te présenter ?**

J'ai 59 ans, je suis prof de collègue dans le Pas-de-Calais. Après des responsabilités locales dans la Fédération et dans mon syndicat, j'ai exercé depuis dix ans des responsabilités nationales notamment sur les aspects statutaires, budgétaires et juridiques.

**L'UNSA Fonction publique a avancé une priorité pour la catégorie C. Où en sommes-nous ? Quelles sont les perspectives pour l'ensemble des personnels ?**

La crise touche aussi les agents publics. Nos collègues de catégorie C voient régulièrement

leurs traitements rattrapés par le SMIC. Eu égard au tassement de leurs grilles, ils peuvent passer plus de quinze ans sans avoir de réel déroulé de carrière. Le blocage des salaires des fonctionnaires les touche d'autant plus.

Après les bilans, le gouvernement doit faire des annonces le 7 février. Jour de carence, levée du contingentement du 8<sup>e</sup> échelon sont sur la table. En revanche, il est à craindre que le blocage de la valeur du point d'indice continue, pour la troisième année consécutive, ce que nous ne pouvons que condamner.

**RGPP hier, modernisation de l'action publique (MAP) aujourd'hui : différent ... ou pas ?**

Le ministère de la Fonction publique n'est plus rattaché au Budget mais regroupe la réforme de l'État et la décentralisation. Les choix politiques sont donc différents. Il n'est qu'à regarder le premier budget de la mandature et l'engagement de François Hollande à maintenir le nombre des fonctionnaires.

Les premières évaluations des politiques publiques ont été lancées après le CIMAP de décembre. L'UNSA Fonction publique juge légitime la démarche engagée et prend acte des déclarations sur l'abandon d'une logique uniquement comp-

table. Nous verrons très rapidement si l'engagement est tenu ou non. En revanche, dans les ministères dits « non prioritaires », les diminutions d'effectifs perdurent, la gestion des ressources humaines n'a pas changé. La défiance s'installe donc chez les agents.

**La loi sur la décentralisation se prépare. Et l'État et les fonctionnaires dans tout ça ?**

Cette loi va de pair avec la MAP. L'État veut mettre en cohérence les compétences transférées jusqu'à présent et créer des instances de dialogue État-collectivités. Là encore, c'est légitime selon nous. En revanche, limiter le dialogue social à un tête à tête collectivités-État, c'est non. On assiste à un marché des compétences. Il n'est qu'à voir ce qui se passe dans la région lyonnaise... Et les agents dans tout ça ?

La mise en place du service régional d'orientation va toucher les personnels. Les personnels des CIO doivent rester à l'État quelle que soit leur fonction. C'est la Fonction publique territoriale qui devrait être la plus impactée. Nous exigeons des garanties : les non-titulaires y sont nombreux, et cela laisse craindre des disparitions d'emplois.



### Dernière minute

Notre rencontre avec Marylise Lebranchu : <http://goo.gl/jvEbk>



LUC BENTZ  
[luc.bentz@unsa-education.org](mailto:luc.bentz@unsa-education.org)

# Abrogation du jour de carence : c'est pour bientôt ?

En cette période de blocage des salaires, le prélèvement du jour de carence se chiffre en millions (31 pour la seule Éducation nationale !).

**L**e précédent gouvernement avait justifié le jour de carence (non-paiement de la première journée de congé maladie) au nom d'une « *nécessaire équité public-privé* ». Or il s'avère que les trois quarts des salariés du secteur privé ne sont pas assujettis au jour de carence, en vertu de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprise.

Cette mesure a fait l'objet de vives contestations de la part des syndicats de la Fonction publique, et notamment de l'UNSA. L'UNSA Éducation a

dénoncé l'injustice et l'iniquité de cette mesure qui pénalise les personnels contraints à des congés maladie. Pour éviter le retrait de salaire opéré au 1<sup>er</sup> jour d'arrêt de maladie, nous constatons aujourd'hui que les personnels renoncent à utiliser leurs congés maladie en raison de « ponctions » sur salaire qui pénalisent, notamment, les personnels les plus modestes. Injuste socialement, cette mesure a donc un impact très négatif sur la santé des agents.

## LA LOI

Article 105 de la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 instaurant au 1/1/2012 le non-versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics et des militaires (jour de carence).

## Bilan du jour de carence pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2012

Sources : documents du ministère de l'Éducation nationale :

NOMBRE DE JOURS

**Enseignants** : 376 600

**Non-enseignants** : 32 781

**TOTAL** : 409 381

NOMBRE D'AGENTS

**Enseignants** : 271 660

**Non-enseignants** : 27 813

**TOTAL** : 299 473

**BUDGET TOTAL** :

**31 millions d'euros**

## L'UNSA FONCTION PUBLIQUE INTERVIENT À NOUVEAU

Dans un courrier adressé le 7 janvier 2013 à la ministre de la réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, le secrétaire général de l'**UNSA Fonction publique** Guy Barbier lui rappelle : « *Enfin, la journée de carence qui a été imposée au détour d'une loi de finances et sous des prétextes fallacieux, pèse un peu plus sur le budget des agents les plus modestes...*

*Sept mois se sont écoulés depuis l'installation du gouvernement. L'UNSA Fonction publique se satisfait qu'ils aient permis de faire des bilans nécessaires sur la base d'un dialogue social de qualité. Il est temps, aujourd'hui de répondre à l'impatience des personnels.* »



## Pétition UNSA Éducation :

**15 000 signatures**, et vous ?  
Pour l'abrogation du jour de carence, signez :  
<http://goo.gl/B6prn>

MONIQUE NICOLAS  
[monique.nicolas@unsa-education.org](mailto:monique.nicolas@unsa-education.org)



# Le congé de solidarité familiale

Les agents de la Fonction publique peuvent maintenant bénéficier d'un congé de solidarité familiale et d'une allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie.

**J**usqu'à présent, l'allocation d'accompagnement en fin de vie au titre du congé de solidarité familiale n'était octroyée qu'aux seuls salariés du privé. Ce droit est désormais ouvert aux agents de la Fonction publique. Le nouveau congé de solidarité familiale est ouvert à tout fonctionnaire en activité ou en détachement et à tout agent non titulaire en activité dont l'ascendant, le descendant ou toute personne de confiance (voir encadré) souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause. Il s'agit d'un congé de droit qui ne peut être refusé à l'agent, y compris pour nécessités de service.

## Le congé de solidarité familiale sous plusieurs formes

Les personnels peuvent choisir de bénéficier de ce congé :

- pour une période continue de 3 mois maximum renouvelable une fois ;
- par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut excéder 6 mois ;
- sous forme d'un service à temps partiel, dont la durée est de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % du temps de service que les agents exerçant à temps plein doivent effectuer. Sa durée maximale est de trois mois, renouvelable une fois.

Le congé prend fin à l'expiration des périodes ci-dessus, trois jours après le décès de la personne accompagnée ou à la demande de l'agent.



## LE CODE DE SANTÉ PUBLIQUE

**Article L.1111-6 du Code de la santé publique** : « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. »

## L'allocation journalière

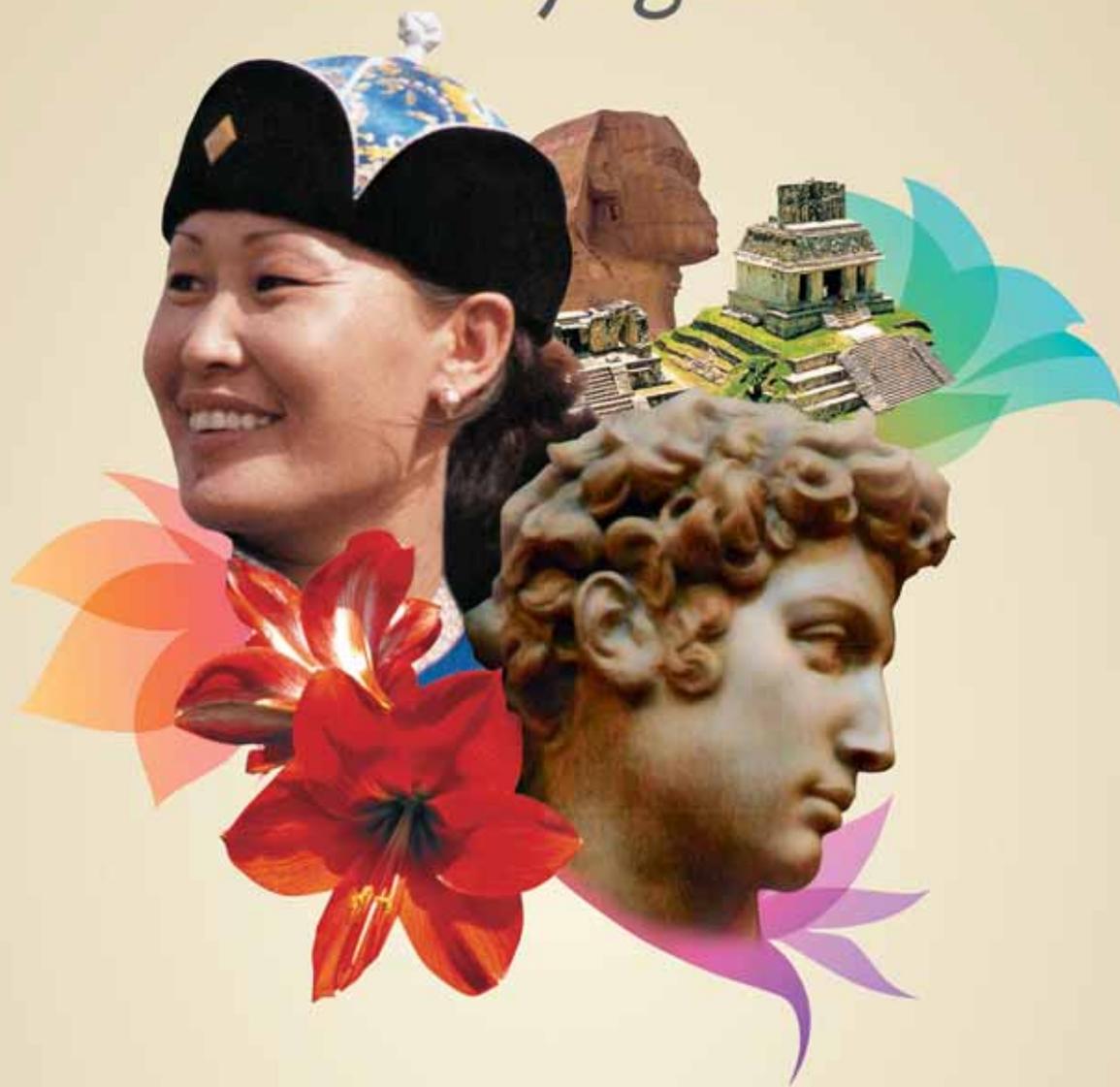
L'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie est accordée à l'agent bénéficiant d'un congé de solidarité familiale et est fixée à 53,17 € pour 21 jours maximum (42 dans le cas d'un temps partiel). Son montant est revalorisé comme les prestations familiales.

La demande doit être accompagnée d'indications : nombre de journées d'allocations demandées, coordonnées de la personne malade (identité, numéro de sécurité sociale, attestation de son médecin...) et le cas échéant, le nom des autres bénéficiaires de l'allocation d'accompagnement.



MARTINE DUVAL  
martine.duval@unsa-education.org

# Arts et Vie, faire de la culture un voyage...



[www.artsetvie.com](http://www.artsetvie.com)

- Programmes en formule tout compris ■ Transports sur vols réguliers ■
- Groupes de petite taille ■ Formule Remboursement-Annulation sans condition ■
- Accompagnateurs et guides locaux sélectionnés avec soin ■

ARTS ET VIE  
VOYAGES CULTURELS



Demande de Brochure : 01 40 43 20 27 ■ Accueil : 251, rue Vaugirard - 75015 Paris

ARTS ET VIE ASSOCIATION CULTURELLE DE VOYAGES ET DE LOISIRS, IMMATRICULATION N° : IM075110169

## Exit la RGPP ?

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a mis en place les structures chargées de piloter la nouvelle vision de la modernisation de l'action publique (MAP). La **MAP** remplace la révision générale des politiques publiques (RGPP).

**L**e secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP, ex-DGME) a été créé par un décret du 30 octobre 2012. Placé sous l'autorité du Premier ministre, ce service est mis à disposition de la ministre chargée de la réforme de l'État, Marylise Lebranchu, qui a aussi la Fonction publique en charge. Nommé en novembre, le nouveau secrétaire général de cette structure, Jérôme Filippini, aura à piloter l'ensemble de la modernisation de l'État.

### LE MSJEPVA CONCERNÉ PAR LA MAP

En administration centrale, la réflexion porte principalement sur la réorganisation des trois directions support DAFIIS (Direction des affaires financières, immobilières, informatiques et des services), DAGE-MO (Direction de l'administration générale et de la modernisation des services) et la DRH, avec une logique de métiers. Le 29 novembre, les directeurs de cabinet des ministres concernés ont réaffirmé la volonté de transparence et de concertation avec les organisations syndicales.

### Les engagements du gouvernement

Le premier CIMAP (Comité inter-ministériel de modernisation de l'action publique), s'est réuni le 18 décembre 2012.

Le Premier ministre s'engage à ce que :

- l'ensemble de ces travaux soit conduit avec tous les partenaires de l'État, notamment les associations représentant les collectivités territoriales et les partenaires sociaux ;
- le Parlement sera étroitement associé aux travaux ;
- la démarche s'appuiera enfin sur une concertation étroite avec les agents publics et les organisations représentatives des personnels.

L'UNSA Éducation prend acte de cette volonté de dialogue social et veillera à ce qu'elle se traduise par des actes.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), les directions départementales de cohésion sociale (DDCS) et les directions départementales de cohésion sociale et de protection des populations (DDCSPP) sont concernées par les évolutions à venir.

### Les 5 axes du Premier ministre

**Axe 1** - Simplifier l'action publique.

**Axe 2** - Mesurer la qualité du service public.

**Axe 3** - Accélérer la transition numérique.

**Axe 4** - Évaluer pour moderniser les politiques publiques.

**Axe 5** - Intégrer les agences et les opérateurs dans la modernisation de l'action publique.





© Luc Bentz

## L'IRES a 30 ans et l'avenir devant lui

L'**Institut de recherches économiques et sociales** a fêté ses 30 ans au Conseil économique, social et environnemental (CESE), le 24 janvier dernier. À cette occasion, une journée de conférence fut organisée : « Pour un dialogue social renouvelé, quelles analyses économiques et sociales pour les organisations syndicales ? Perspectives en France et en Europe ».

**C**ette journée s'est découpée en trois conférences centrées sur les attentes et les besoins des organisations syndicales en matière d'analyses socio-économiques.

La première table ronde a porté sur les apports et limites des comparaisons européennes et internationales dans le cadre des recherches menées pour les organisations syndicales, avec un zoom sur les dynamiques salariales en Europe. Cette table ronde a été l'occasion d'une réflexion sur les moyens et les objectifs de ces comparaisons.

La deuxième table ronde a exploré les besoins d'analyse économique et sociale en Europe en recherchant les points de convergence et de divergence avec les thèmes traités dans d'autres pays européens ou au niveau européen.

La troisième table ronde s'est consacrée aux besoins d'analyse économique et sociale pour le dialogue social en France. Les secrétaires généraux des organisations syndicales membres, dont Laurent Escure, ont pu exprimer leurs attentes pour l'avenir en matière d'expertises et d'analyses économiques et sociales.

### Des perspectives d'avenir presque éclaircies

La conférence a été clôturée par Michel Sapin, ministre du Travail, qui a rendu un hommage appuyé au travail de l'IRES, mais aussi à son indépendance, son histoire et à l'originalité de sa structure.

Il a rappelé que le gouvernement venait de lancer une démarche de (re)construction d'un grand Commissariat général à la stratégie et la prospective, rattaché directement au Premier ministre, ce qui est une demande exprimée par les organisations syndicales lors de la conférence sociale de juillet dernier.

Pour l'**UNSA Éducation**, il reste au gouvernement à être plus précis sur les moyens humains et budgétaires de l'IRES dans le contexte de l'émergence à ses côtés du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.



Laurent Escure et Samy Driss

© Luc Bentz

SAMY DRISS  
samy.driss@unsa-education.org

## Des valeurs au cœur

**L'**UNSA Éducation a fait le choix d'un syndicalisme ouvert sur le monde dans lequel nous vivons. L'égalité, l'humanisme, la laïcité et la liberté sont des valeurs qui structurent notre action. Les militants de l'UNSA Éducation contribuent à porter ces valeurs partout, nationalement et sur tous les territoires.

Au nom de l'égalité, nous soutenons le droit au mariage pour les personnes de même sexe.



Nous avons participé aux différentes manifestations de soutien et encore ce 27 janvier. Nous cherchons également à être acteurs pour promouvoir l'égalité femmes/hommes à tous les niveaux.

Nous réaffirmons sans cesse que l'Éducation est essentielle pour déconstruire les stéréotypes et faire reculer le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie.

Pour l'UNSA Éducation, la laïcité est notre bien commun. Elle permet à chacun de croire ou de ne pas croire, elle garantit à chacun des libertés fondamentales. Notre combat laïque s'inscrit dans la défense de l'École publique. Ainsi, seuls ou dans le Comité national d'action laïque, nous nous mobilisons pour la création d'écoles publiques dans les communes qui n'ont qu'une école privée.

**Les militants de l'UNSA Éducation ont des valeurs au cœur !**



FREDÉRIC MARCHAND  
frederic.marchand@unsa-education.org

## La Laïcité pour rassembler les citoyens

Interview de Patrick Kessel, Président du Comité Laïcité République

**La mobilisation contre le « mariage pour tous » porte-t-elle atteinte à la laïcité ?**

**PK :** *L'hallali orchestré contre le « mariage pour tous » par la droite et une partie des autorités ecclésiastiques témoigne de ce que la confusion entre religion et politique porte de divisions et de menaces pour la paix civile. Ce qui relève d'une spiritualité consentie ne saurait en démocratie s'imposer en règle de vie à tous les citoyens.*

*Il est temps de réaffirmer avec Victor Hugo : l'État chez lui, l'Église chez elle.*

*Si les autorités religieuses sont parfaitement dans leur rôle en exprimant une opinion, elles ne sauraient prétendre imposer celle-ci à toutes les femmes et à tous les hommes et faire pression sur les élus de la Nation.*



**Ils ont volé la laïcité !**  
Patrick Kessel,  
Éditions Gawsewitch, 2012

**On dit que la laïcité repose sur des valeurs universelles mais n'est-elle pas, en vérité, l'expression de l'exception française ?**

**PK :** *Ce principe est encore loin d'avoir abouti mais il est d'une absolue nécessité pour notre temps. Pensons à ces femmes notamment qui se battent ces jours-ci, de l'autre côté de la Méditerranée, pour empêcher l'adoption de Constitutions instaurant l'inégalité des droits avec les hommes. Ce qui se joue de ce côté-ci est suivi de près par ceux qui aspirent à la liberté de conscience et à l'égalité des droits.*

*La Laïcité n'est pas un débat franco-français. C'est un enjeu universel. C'est l'enjeu du siècle.*

> Retrouvez la version longue de l'entretien avec Patrick Kessel sur le site de la Fédération : <http://goo.gl/bwDV9>



EDDY KHALDI  
eddy.khaldi@unsa-education.org

# Égalité dans la Fonction publique : une avancée

Le statut général des fonctionnaires pourrait laisser penser que le principe d'égalité qui y est défini est garant d'un déroulement de carrière identique entre femmes et hommes. Il n'en est rien.

## Femmes-hommes : des inégalités

Bien que majoritaires dans la Fonction publique (61%), les femmes occupent encore une place trop faible au sein de l'Encadrement supérieur (21%) et les écarts de rémunération entre hommes et femmes, à poste équivalent, attestent d'un déroulement de carrière bien moins linéaire pour les femmes que pour les hommes.

De nombreux paramètres interviennent en défaveur des femmes : emplois de direction marqués par des conditions de travail peu favorables à un équilibre « vie professionnelle, vie personnelle » ; management masculin qui a tendance à freiner les candidatures féminines ; salaires, primes et retraites minorés par le recours au temps partiel.

## Un protocole nécessaire

Depuis les dernières élections, l'égalité professionnelle est devenue un chantier prioritaire inscrit dans l'agenda social. Dès septembre 2012, le ministère de Marylise Lebranchu a mis en œuvre la rédaction d'un protocole élaboré avec les partenaires sociaux dans le respect mutuel et suivant un calendrier efficace. L'UNSA Éducation, dans la

délégation de l'UNSA Fonction publique a participé à son élaboration.

Les mesures inscrites seront déclinées dans chaque ministère, chaque collectivité territoriale, chaque établissement. Elles prennent en compte tant les aspects propres aux structures professionnelles que la conciliation vie professionnelle - vie personnelle et concernent tous les agents y compris contractuels. Des bilans réguliers sont prévus.

Un protocole équilibré est maintenant soumis aux différentes organisations pour signature. Gageons qu'elles le signeront.

C'est la décision prise par l'UNSA.



## LA LOI

L'article 6 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise qu'« aucune distinction directe ou indirecte ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe »...

## Les 4 grands axes du protocole

**Axe 1** - Le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle.

**Axe 2** - Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique.

**Axe 3** - Pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

**Axe 4** - Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.

**15 mesures** au total y sont déclinées et permettent de détailler chaque axe.

Vous trouverez le **protocole sur l'égalité professionnelle** sur le site de la Fédération, dès son officialisation.

FRANÇOISE DUCROQUET  
francoise.ducroquet@unsa-education.org



## « Ces femmes qui ont réveillé la France »

**N**ous en connaissons certaines, conscients qu'elles ont marqué l'Histoire, et par conséquent, l'histoire du féminisme : Olympe de Gouges, George Sand, Louise Michel, Camille Claudel, Marie Curie, Colette... Cela est moins vrai pour Julie Victoire Daubié, Elisa Lemonnier, Madeleine Brès ou encore Hubertine Auclert. Et pourtant, elles furent respectivement : la première bachelière en 1861, la créatrice de la première école professionnelle pour jeunes filles en 1862 et la première femme Docteur en médecine en 1875, après avoir obtenu l'autorisation de son mari pour poursuivre ses études. Le



Ces femmes qui ont réveillé la France  
Valérie Bochnec, Jean-Louis Debré,  
Éditions Fayard, 2013

combat d'Hubertine Auclert durant toute sa vie, fut celui de la cause des femmes.

Toutes ont ouvert des voies, mené des combats, bousculé des idées reçues pour conquérir les mêmes droits que les hommes, pour acquérir une liberté. À chacune, nous devons quelque chose. Chaque histoire nous rappelle à l'obligation de poursuivre leur œuvre et d'être dignes d'elles.

Ce livre dresse 26 portraits rapides, qui en disent assez pour cerner leurs actions et leur personnalité et qui donnent envie de se plonger plus profondément dans la biographie de l'une ou l'autre.



FRANÇOISE DUCROQUET  
[francoise.ducroquet@unsa-education.org](mailto:francoise.ducroquet@unsa-education.org)

## Une militante, un lieu

**Odile Loison**, du **SNPTES-UNSA**, responsable de la station d'écologie forestière à Fontainebleau, dépendant de l'Université Paris Diderot, répond à nos questions.



### Pourquoi avoir choisi la forêt de Fontainebleau ?

Sadi Carnot qui a inauguré cette station, en 1890, cherchait une forêt proche de Paris et accessible en train ; les peintres de Barbizon avaient largement contribué à sa notoriété. En 1861, les premières zones de conservation au monde verront le jour. Aujourd'hui, ces « réserves biologiques », témoins de l'évolution « naturelle » de la forêt, sont des zones d'études primordiales pour la recherche. D'autant qu'en terme de biodiversité,

Fontainebleau est considérée comme l'une des forêts les plus riches d'Europe.

Grace aux soutiens des collectivités locales, ce campus pourra de nouveau disposer d'un laboratoire de terrain mutualisé. Avec en point d'orgue la livraison, à la rentrée prochaine, d'un hébergement.

### Vous avez voulu faire de cette station un lieu d'expérimentation mais pas seulement ; qui accueillez-vous dans ce site ?

Nous accueillons des étudiants pour des stages de terrain. La botanique, l'écologie, la géographie ne peuvent pleinement se comprendre qu'au contact du milieu naturel. Notre but est de pouvoir accueillir, dans les mêmes locaux, 15 chercheurs en résidence comme 40 étudiants en stage. L'agence LeMeRou a relevé le défi, en concevant de petits bâtiments en bois modulables écologiques.



Propos recueillis par  
DELPHINE LEBAHAN  
[delphine.lebahan@unsa-education.org](mailto:delphine.lebahan@unsa-education.org)



Depuis 70 ans,  
nous militons et  
agissons pour que les  
enfants  
et les adolescents  
aient accès aux  
vacances  
et aux loisirs éducatifs.



LES VACANCES, C'EST COMME L'ÉCOLE,  
TOUS LES ENFANTS Y ONT DROIT

# SOLIDAIRES POUR LE DROIT AUX VACANCES

Soutenez notre action  
<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr>



PARTICIPEZ À LA  
COLLECTE  
NATIONALE 2013

## La Jeunesse au Plein Air

Confédération des organisations laïques de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.  
21 rue d'Artois - 75008 Paris - Tél. 01 44 95 81 20 - Fax. 01 45 63 48 09 - [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)



AGRÉÉE PAR



# Promouvoir l'enseignement au Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE)

Hélène Hemet s'exprime, au nom de l'UNSA Éducation, sur la résolution de la FETE et de la FNE.

**D**ans le paysage de crise majeure où notre région est enfoncée depuis 5 ans, le CSEE a répondu en lançant le Dialogue social sectoriel européen, en réalisant - avec les acteurs de terrain - un travail de suivi de crise, en saisissant toutes les occasions d'intervenir auprès des institutions européennes pour rappeler qu'investir pour l'avenir, pour la formation et la recherche ne se construit pas avec des coupes drastiques dans les budgets.

Si, au sein de l'UE, toutes ces actions ont permis d'affirmer la voix des professionnels de l'Éducation et de contrer les risques de marchandisation de l'Éducation, il subsiste une tentation pour les entreprises de peser sur les financements de l'enseignement et de la recherche mais également sur les contenus des formations.

## Ce sont les moins nantis qui souffrent le plus des restrictions budgétaires

Avec un « Eurogroupe » qui ne parvient à aucun consensus sur le budget 2014-2020, à l'heure où l'Europe aborde une phase cruciale dans la bataille contre la crise et, en dépit des disparités ; à l'instar de l'Europe du Sud où l'on tente de bâillonner nos amis syndicalistes espagnols, où l'on incite nos jeunes collègues portugais à émigrer, où la Grèce qui, sous le coup d'une austérité et de la contrainte de ses créanciers publics, risque de plonger dans des dérives nationalistes et popu-

listes ; nous partageons tous un même destin ! À l'heure où les services publics, notre profession, l'Éducation formelle et informelle, l'Éducation supérieure et la Recherche sont attaqués ; à l'heure où notre modèle social européen est remis en cause, notre défi est de taille !

## Rester solidaires

Sortir de la crise sera fonction de notre capacité à s'engager aux côtés d'autres organisations syndicales européennes et internationales ; à l'image de l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui, le 14 novembre 2012, a réuni plus de

## LE SOUTIEN DE L'UNSA ÉDUCATION

Les délégués s'animent avant le vote des résolutions. L'UNSA Éducation soutient la FETE et la FNE qui dénoncent les mesures anéantissant, en Espagne et au Portugal, l'équité et la cohésion sociale.





50 syndicats représentant 28 pays derrière la demande d'un Contrat social européen. Redoublons de créativité pour exposer les enjeux des discussions à venir, pour mobiliser nos collègues et convaincre nos gouvernements de ne pas obérer l'avenir de notre jeunesse européenne. Aujourd'hui, notre profession est dévalorisée, le droit à l'Éducation de qualité pour tous est mis à mal et compromet l'avenir de notre région.

### Exigeants pour le changement

En France, nous avons renoué avec un vrai dialogue social, l'Éducation publique de qualité accessible à tous redevient une priorité gouvernementale et prend le pas sur l'obsession budgétaire. Cependant, restons vigilants et exigeants pour le changement. Alors, comme nous le disent nos amis de la FETE et de la FNE : renforcer le dialogue social sectoriel européen devient un des leviers majeurs pour les affiliés du CSEE afin de peser sur la gouvernance de l'Union européenne et de contribuer à la refondation d'un contrat social européen mais, plus encore, pour construire, ensemble, un contrat d'Éducation publique de qualité, accessible à tous !

## Harmonie réformiste

Agir de conserve dans un esprit ancré sur le dialogue qui ménage intérêt général et intérêt des personnels d'Éducation, atténuer la casse économique et sociale orchestrée par les mesures de leurs gouvernements respectifs, c'est le défi quotidien de la **FETE** et de la **FNE**, nos amis !

### FETE-UGT

La Fédération des travailleurs de l'Éducation de l'UGT existe sous ce sigle depuis 1931. Issue de l'Association des professeurs rationalistes (1909) et de l'Association générale des instituteurs (1912), elle est membre fondateur de l'Internationale de l'Éducation (IE) et défend une Éducation publique de qualité qui permette de corriger les inégalités. Affiliée au CSEE, ses valeurs sont fondées sur le respect des principes d'égalité, de solidarité et de laïcité dans un système éducatif, au service de l'ensemble de la société espagnole. Avec la Confederación sindical de comisiones obreras (CCOO), elle assure une très large représentation du mouvement syndical espagnol.



### FNE-UGTP

#### Federação Nacional da Educação

Au Portugal, il existe deux grandes fédérations, l'UGTP et la CGTP (la CGT portugaise). La FNE-UGTP est, historiquement, la 1<sup>ère</sup> Fédération des syndicats d'enseignants implantée au Portugal en 1982.

La FNE-UGTP regroupe plusieurs corps : les enseignants, les personnels techniques, les administratifs et les personnels de soutien de l'Éducation attachés à la fonction publique. La devise de la FNE : agir en privilégiant un syndicalisme de proposition et de négociation qui préserve un modèle social adapté au contexte.

En un mot, la FNE-UGT est démocratique et réformiste !



« Mobilisons tous nos collègues pour convaincre nos gouvernements de ne pas obérer l'avenir de notre jeunesse européenne »

HÉLÈNE HÉMET

[helene.hemet@unsa-education.org](mailto:helene.hemet@unsa-education.org)



## Banque : retraits frauduleux sur tous les fronts

On connaissait l'utilisation des cartes de paiement perdues ou volées, on connaissait la contrefaçon de cartes, on commençait à bien connaître la fraude sur Internet par l'utilisation d'identifiants volés. Voici l'arrivée massive des retraits frauduleux aux guichets de banque.

**L**e principe est simple. Quelqu'un se présente à un guichet, demande à faire un retrait sur son compte (qui en fait n'est pas le sien !) et repart avec l'argent du véritable titulaire du compte. Le procédé est tellement simple que l'on se demande comment cela est possible. Non seulement c'est possible, mais cela devient fréquent.

### Restez vigilants

Lisez attentivement et régulièrement vos relevés de compte bancaires afin de ne pas être hors délais en cas de contestation. Et si par malchance, vous êtes une victime de ces fraudeurs, voici la marche à suivre. Prenez rapidement contact avec votre conseiller financier afin de

vérifier avec lui le caractère frauduleux de l'opération que vous contestez. Faites une déclaration de retrait frauduleux au commissariat, à laquelle vous joignez la lettre de contestation et envoyez le tout à votre banque avec accusé de réception. Il est important que vous demandiez à celle-ci de procéder à une enquête sur ce retrait. En effet, la plupart des guichets sont équipés de caméras vidéo dont les enregistrements font office de preuves.

Si malgré tout, votre démarche n'aboutit pas, n'hésitez pas à contacter une association de consommateurs.



CLAUDE DOUARE  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ADÉIC



### CONTESTATIONS

L'article L. 132-4 du Code monétaire et financier prévoit que le titulaire de la carte n'est pas engagé si le paiement contesté a été effectué frauduleusement à distance. Si ce dernier conteste, par écrit, avoir effectué un paiement ou un retrait, l'émetteur doit lui recréditer, sans frais, les sommes contestées, au plus tard, dans le délai d'un mois à compter de la réception de la contestation.



L'Adéic est une association nationale de consommateurs créée par la Fédération de l'Éducation nationale (devenue UNSA Éducation) et agréée par le Garde des Sceaux. Cela lui permet d'agir devant les tribunaux pour défendre les intérêts de ses adhérents. L'Adéic est tout particulièrement attachée à l'éducation du jeune consommateur. Elle siège dans les organismes représentatifs du monde de la consommation.

> [adeic.fr](http://adeic.fr)

## Dictionnaire de la laïcité

Le *Dictionnaire de la laïcité*, sous la direction de Martine Cerf et de Marc Horwitz, a reçu le 8<sup>ème</sup> prix de l'Initiative Laïque décerné au cours des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Il nous donne, par la voix de Saint-Exupéry, la plus belle définition de la laïcité : « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis ».

**Martine Cerf** a accepté de répondre à nos questions :

**Les auteurs insistent sur la différence entre les notions de « laïcité » et d'« anticléricalisme », en quoi cette distinction est-elle si nécessaire ?**

On pourrait dire que la laïcité en France est née de l'anticléricalisme, c'est-à-dire, d'une volonté de lutter contre le pouvoir politique trop important pris par le clergé (catholique en France). Cependant, les ambitions de la laïcité ne se résument pas à cela. La séparation des religions et de l'État visait à assurer la liberté de conscience, donc l'épanouissement de toutes les croyances et convictions (y compris celles des athées, agnostiques ou indifférents aux religions). Elle permettait aussi d'assurer l'émancipation de tous par l'Éducation et l'exercice du sens critique. La séparation crée les conditions dans lesquelles cette liberté peut s'exercer et rend le pouvoir au peuple, et exclusivement au peuple. Autre liberté peu évoquée, celle des cultes : par la loi de 1905, l'État est garant de leur liberté d'exercice, mais n'en reconnaît, ni n'en subventionne aucun.

**Pourquoi est-ce si important de réintroduire la morale laïque à l'École, aujourd'hui ?**

Parce qu'on voit que les comportements égoïstes, les revendications de liberté individuelle sans limite, au détriment de l'intérêt général, conduisent à des désordres sociaux, très visibles à l'École, qui ne peuvent qu'aboutir à une régression de notre société. Plus que de morale laïque, c'est d'approche laïque de la morale qu'il faudrait parler, pour apprendre à réfléchir, analyser les situations et savoir déterminer ce qui est juste en

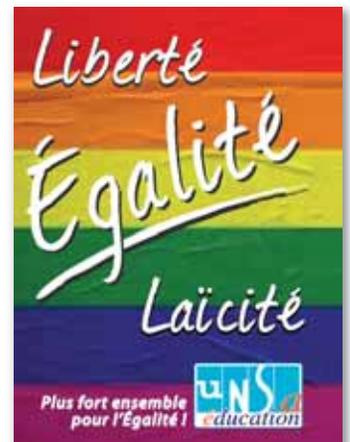
toutes circonstances. On est aux antipodes de l'apprentissage d'une liste qui fixerait une fois pour toutes ce qui est bien et ce qui est mal.

**Vous insistez sur la fragilité de la laïcité dans notre République. Malheureusement, l'actualité vous a donné raison en décembre 2012, avec l'intervention du Secrétaire général de l'Enseignement catholique. En quoi la ligne rouge a-t-elle été franchie ?**

Les écoles privées confessionnelles sous contrat ont pour obligation d'accueillir tous les enfants, sans distinction de croyances. Il leur incombe d'enseigner conformément aux programmes du ministère de l'Éducation, pas de faire du prosélytisme. Un « débat » posé dans les termes de cette circulaire revenait à instrumentaliser les élèves pour propager la conception du mariage de l'Église catholique. Ce n'était ni respectueux du contrat qui les lie à l'État, ni de la liberté de conscience des élèves. C'était perdre tout l'acquis de la séparation des religions et de l'École des lois Goblet et Ferry des années 1880.



Propos recueillis par  
DELPHINE LEBAHAN  
delphine.lebahan  
@unsa-education.org



### DICTIONNAIRE DE LA LAÏCITÉ

sous la direction de Martine Cerf et Marc Horwitz, Armand Colin, 2011.

La question de la laïcité est si naturelle, si ancrée dans notre quotidien, qu'elle ne pourrait jamais disparaître... Il n'en n'est rien malheureusement ! La laïcité, aujourd'hui, est bien fragile et sans cesse menacée par de nouveaux sectarismes. Ce dictionnaire se concentre sur des points historiques nécessaires pour nous rappeler, par exemple, dans quel contexte hostile la loi de 1905, de séparation des Églises et de l'État, a vu le jour ou encore combien elle est retouchée, par la loi Carle, par exemple, en 2009. Les hérauts de la laïcité : Voltaire, Zola et Jaurès, pour ne citer que les plus célèbres, prennent aussi toute leur place. En rappelant la loi, concernant le mariage, le divorce, le droit des femmes ou encore, ceux des homosexuels, cet ouvrage, plus que jamais essentiel, répète l'engagement de la République qui est « la garantie apportée à l'homme de sa liberté pour pouvoir s'auto-déterminer ».



L  
 I  
 V  
 R  
 E  
 E  
 X  
 P  
 O  
 B  
 D  
 C  
 I  
 N  
 É  
 M  
 A  
 S  
 P  
 E  
 C  
 T  
 A  
 C  
 L  
 E  
 V  
 O  
 Y  
 A  
 G  
 E  
 T  
 É  
 L  
 É  
 V  
 I  
 S  
 I  
 O  
 N

### Lire la poésie !

« Rameuter  
du pays de l'enfance  
cette ardeur  
qui demeure dans l'être  
assoupie »

Hervé Martin

« Mon poème  
Va au-delà de la poésie  
car tu vis  
Au-delà du royaume des femmes ! »

Taha Muhammad Ali

La revue de poésie « Incertain regard » fête, avec ce sixième numéro, ses 15 ans d'existence. Elle offre un espace d'expression pour la poésie contemporaine et l'art. Les douloureux portraits de Claire Criton traversent ce numéro qui présente des poèmes sur l'inéluctable fuite du temps de Jean-François Mathé, ou encore, trois poèmes de Philippe Jaccottet, publiés dans le premier numéro de la revue, et rend hommage à Taha Muhammad Ali, poète palestinien, mort en 2011.

**Incertain Regard, Numéro 6**, décembre 2012,  
uniquement en ligne : [www.incertainregard.fr](http://www.incertainregard.fr)



LIVRE

EXPO

B.D

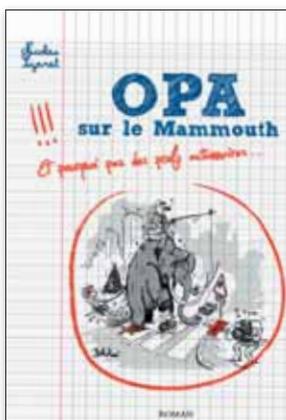
CINÉMA

SPECTACLE

VOYAGE

TÉLÉVISION

### « OPA sur le Mammouth »



« Et si vous deveniez professeur-actionnaire ? Rejoignez les Unités Scolaires compétitives et doublez votre salaire ! ». C'est par ce jingle radio que Dave Mulland, homme d'affaires américain prépare le terrain pour son projet d'OPA sur l'École française...

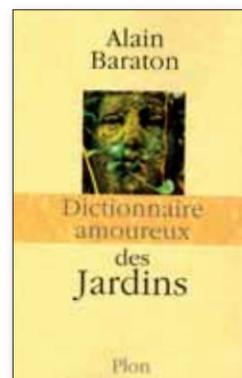
Nous sommes dans un roman, et pourtant le ministre de l'Éducation nationale, les médias et les syndicats sont, malgré la caricature, très bien cernés. Heureusement, Zoé Alford, professeur de collège veut innover, inventer, imaginer, prendre tout ce qui est intéressant pour les élèves sans a priori et sans se laisser décourager par l'immobilisme du syndicat majoritaire ! Un roman drôle, agréable à lire, tout en suscitant la réflexion, bien plus efficace qu'un énième pamphlet sur l'École !

**OPA sur le Mammouth**, Nicolas Sizaret,  
Souffle Court éditions, 2012

### Éloge de la nature

Pas besoin d'avoir la main verte pour pleinement apprécier ce voyage des jardins d'Alcazar au Parc de Saleccia ! Pour Cicéron, écrit Alain Baraton, « il suffit pour être heureux de posséder une bibliothèque et un jardin ». C'est donc, accompagnés de Garcia Lorca, Hugo, Baudelaire, Prévert, Kubrick ou Fragonnard, entre autres, que nous pénétrons dans le labyrinthe secret du jardinier en chef du Parc de Versailles. Des « abeilles » au « Zunnia », ce dictionnaire, à la fois drôle, historique et contemplatif, nous invite à « cultiver notre jardin » et à profiter de la beauté que la nature nous offre : une rose, une tulipe ou un thuya, une coccinelle ou un jardin en friche...

**Dictionnaire amoureux des jardins**, Alain Baraton,  
Plon, 2012.



DELPHINE LEBAHAN  
[delphine.lebahan@unsa-education.org](mailto:delphine.lebahan@unsa-education.org)



STÉPHANIE DE VANSSAY  
[stephanie.devanssay@unsa-education.org](mailto:stephanie.devanssay@unsa-education.org)



ASSOCIATION COP PROJETS / © Didier Ochoa / Jean Pierre Gais / D141

“  
**Combattre  
le racisme**  
par des actions  
de sensibilisation  
auprès des élèves.  
Bien plus qu'une  
**mutuelle,**  
la référence  
**solidaire!**  
”

La MGEN associée à la Fondation Lilian Thuram « Education contre le racisme » et à la Casden, propose aux professeurs des écoles le programme éducatif « Nous Autres », pour mieux sensibiliser les élèves de primaire à la lutte contre le racisme. Enseignants en classes de CM1-CM2 vous pouvez commander gratuitement le DVD « Nous Autres » sur le site [www.commandedvdnousautres.com](http://www.commandedvdnousautres.com)

  
MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT  
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur [maif.fr](http://maif.fr)**

